



Les 60 organisations de défense des droits de l'homme et de la société civile exhortent les Nations unies à respecter les droits de l'homme dans la lutte contre l'antisémitisme

Description

Par 60 organisations de défense des droits de l'homme et de la société civile (voir les signataires), le 3 Avril 2023



Des partisans du parti travailliste britannique manifestent à Londres en 2019 contre l'expulsion de membres du parti accusés d'antisémitisme (Reuters/File photo).

Lettre conjointe au Secrétaire général de l'ONU António Guterres et au Secrétaire général adjoint Miguel Ángel Moratinos

Monsieur le Secrétaire général des Nations unies António Guterres et Monsieur le Secrétaire général adjoint Miguel Ángel Moratinos :

Notre coalition de 60 organisations de la société civile vous écrit pour exprimer son soutien ferme à l'engagement des Nations Unies à combattre l'antisémitisme conformément aux normes internationales en matière de droits de l'homme. L'antisémitisme est une idéologie pernicieuse qui porte un réel préjudice aux communautés juives du monde entier et nécessite une action significative pour la combattre. Nos organisations appellent les dirigeants mondiaux à condamner l'antisémitisme et à prendre des mesures pour protéger les communautés juives, notamment en demandant des comptes aux auteurs de crimes haineux.

Alors que les Nations Unies développent leur propre plan d'action pour une réponse coordonnée et renforcée à l'antisémitisme ancré dans les droits de l'homme, nous sommes conscients qu'un certain nombre de gouvernements d'États membres et d'organisations alignées sur certains de ces gouvernements, ainsi que l'ancien rapporteur spécial sur la liberté de religion ou de croyance, Ahmed Shaheed, ont plaidé pour que les Nations Unies adoptent et utilisent la « définition de travail de l'antisémitisme » de l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste (IHRA).

Nous demandons instamment aux Nations unies de ne pas le faire.

La [définition de l'IHRA](#) a été développée à son origine pour guider la recherche et la validation des données d'application de la loi, avant d'être utilisée par l'IHRA dans son travail, qui comprend l'éducation sur l'Holocauste et l'antisémitisme.

L'adoption de la définition par les gouvernements et les institutions est souvent présentée comme une étape essentielle dans la lutte contre l'antisémitisme. Dans la pratique, cependant, la définition de l'IHRA a souvent été utilisée pour qualifier à tort la critique d'Israël d'antisémitisme, et ainsi refroidir et parfois supprimer les protestations non violentes, l'activisme et les discours critiques à l'égard d'Israël et/ou du sionisme, y compris aux États-Unis et en Europe. Cette utilisation abusive a également été critiquée par l'ancien rapporteur spécial sur le racisme, E. Tendayi Achiume.

Ken Stern, le principal rédacteur de la définition de l'IHRA, a récemment réitéré ses inquiétudes quant à l'adoption institutionnelle de la définition la lumière de sa proposition d'inclusion dans un projet de résolution sur l'antisémitisme de l'American Bar Association (ABA). L'inquiétude de M. Stern provient de l'utilisation répétitive de la définition de l'IHRA comme « un instrument brutal pour qualifier n'importe quel antisémitisme ». En fin de compte, les membres de l'ABA ont adopté une résolution sur l'antisémitisme qui ne fait pas référence à la définition de l'IHRA. Le message de Stern à l'ABA s'applique également à l'ONU.

Ceux qui utilisent la définition de l'IHRA de cette manière ont tendance à appuyer sur une série de onze « exemples contemporains d'antisémitisme » joints à la définition par l'IHRA en 2016. Sept de ces exemples font référence à Israël. Ces exemples, qui sont présentés comme des illustrations et des indicateurs possibles pour « guider l'IHRA dans son travail », comprennent :

- « nier au peuple juif son droit à l'autodétermination, par exemple en affirmant que l'existence d'un État d'Israël est une entreprise raciste » et
- « appliquer deux poids deux mesures en exigeant d'Israël un comportement qui n'est pas attendu ou exigé d'une autre nation démocratique ».

La formulation du premier exemple ci-dessus sur « l'entreprise raciste » permet de qualifier d'antisémites les critiques selon lesquelles les politiques et les pratiques du gouvernement israélien violent la Convention internationale sur l'élimination de la discrimination raciale et les conclusions des principales organisations israéliennes, palestiniennes et mondiales de défense des droits de l'homme selon lesquelles les autorités israéliennes commettent le crime contre l'humanité que constitue l'apartheid à l'encontre des Palestiniens. Cet exemple pourrait

À galement être utilisé pour qualifier des antisémites des documents montrant que la fondation d'Israël a impliqué la dépossession de nombreux Palestiniens, ou des arguments, également avancés par certains membres de la Knesset israélienne, pour transformer Israël en un État juif en un État multiethnique qui appartiendrait de manière égale à tous ses citoyens – est-ce dire un État fondé sur l'identité civique plutôt que sur l'identité ethnique.

L'exemple du « deux poids, deux mesures » ouvre la porte à la qualification d'antisémite de toute personne qui se concentre sur les abus israéliens tant que des abus plus graves sont jugés se produire dans d'autres pays. Dans cette logique, une personne qui se consacre à la défense des droits des Tibétains pourrait être accusée de racisme anti-chinois, ou un groupe qui se consacre à la promotion de la démocratie et des droits des minorités en Arabie Saoudite pourrait être accusé d'islamophobie. Cet exemple suggère également qu'il est antisémite de considérer Israël comme autre chose qu'une démocratie, y compris lorsqu'il s'agit d'évaluer ses actions dans le territoire palestinien occupé, où il gouverne depuis plus d'un demi-siècle des millions de Palestiniens qui n'ont pas leur mot à dire sur les questions les plus importantes qui affectent leur vie et qui sont privés de leurs droits civiques fondamentaux.

IHRA nuance les exemples en notant que « les critiques d'Israël similaires à celles formulées à l'encontre de tout autre pays ne peuvent être considérées comme antisémites » et que toute conclusion d'antisémitisme doit « [prendre] en compte le contexte général ». Toutefois, dans la pratique, ces avertissements n'ont pas empêché l'instrumentalisation des fins politiques de la définition de l'IHRA dans le but de museler le discours et l'activisme légitimes des critiques du bilan d'Israël en matière de droits de l'homme et des défenseurs des droits des Palestiniens.

Les cibles des accusations d'antisémitisme fondées sur la définition de l'IHRA ont inclus des étudiants et des professeurs d'université, des organisateurs de base, des organisations de défense des droits de l'homme et des droits civils, des groupes humanitaires et des membres du Congrès américain, qui documentent ou critiquent les politiques israéliennes et qui s'expriment en faveur des droits de l'homme des Palestiniens. Si l'ONU approuve la définition de l'IHRA sous quelque forme que ce soit, les fonctionnaires de l'ONU travaillant sur des questions liées à Israël et à la Palestine pourraient se retrouver injustement accusés d'antisémitisme sur la base de la définition de l'IHRA. Il en va de même pour de nombreuses agences, départements, comités, groupes d'experts et/ou conférences des Nations unies dont le travail porte sur des questions liées à Israël et à la Palestine, ainsi que pour les acteurs de la société civile et les défenseurs des droits de l'homme qui collaborent avec le système des Nations unies.

Après que le gouvernement du Royaume-Uni a adopté la définition d'antisémitisme de l'IHRA au niveau national, au moins deux universités britanniques ont interdit en 2017 certaines activités prévues dans le cadre de la « Semaine contre l'apartheid israélien ». L'une d'entre elles, l'Université de Central Lancashire, a interdit un panel prévu par Friends of Palestine sur les boycotts d'Israël. Un porte-parole de l'université a déclaré : « Nous pensons que l'exposition proposée contrevient à la définition [de l'IHRA] de l'antisémitisme » officiellement adoptée » par le gouvernement.

En février 2020, des groupes de défense d'Israël aux États-Unis ont contesté le soutien apporté par les collèges Pitzer et Pomona à la projection d'un film sur les manifestations

palestiniennes à Gaza contre la répression israélienne et une table ronde intitulée « Perspectives sur les universités et le conflit israélo-palestinien », réunissant l'éminent commentateur juif Peter Beinart et l'Américain d'origine palestinienne Yousef Munayyer, organisée par l'association Students for Justice in Palestine (SJP). Les groupes de défense d'Israël ont affirmé que les positions de SJP, telles que son soutien au mouvement Boycott, Désinvestissement et Sanctions (BDS), sont « des indicateurs clairs d'antisémitisme selon les exemples récents par l'IHRA ». En janvier 2020, des groupes de défense d'Israël ont demandé à l'université du Michigan d'examiner l'ordre du jour d'une conférence « Youth for Palestine » axée sur l'activisme étudiant et l'organisation communautaire en Palestine, de le comparer à la définition de l'IHRA et d'envisager de l'annuler, craignant qu'elle ne nourrisse l'antisémitisme.

Certains défenseurs de la définition de l'IHRA ont présenté comme une « définition consensuelle » non controversée. Cependant, de nombreux spécialistes de l'antisémitisme, des études juives et de l'Holocauste, ainsi que des experts de la liberté d'expression et de la lutte contre le racisme, ont contesté la définition, arguant qu'elle restreint la critique légitime d'Israël et nuit à la lutte contre l'antisémitisme.

Depuis 2021, au moins deux définitions alternatives ont été proposées : la [Déclaration de Jérusalem sur l'antisémitisme](#), rédigée par des centaines de spécialistes de l'antisémitisme, des études sur l'Holocauste, des études juives et des études sur le Moyen-Orient, ainsi que le [Document Nexus](#), rédigé par un groupe de travail affilié au Bard College et à l'Université de Californie du Sud. Tout en reconnaissant que la critique d'Israël peut être antisémite, ces définitions alternatives définissent plus clairement ce qui constitue l'antisémitisme et fournissent des orientations sur les contours d'un discours et d'une action légitimes autour d'Israël et de la Palestine.

En tant qu'organisation internationale engagée dans la promotion universelle de l'état de droit et des droits de l'homme, l'ONU devrait veiller à ce que ses efforts vitaux pour lutter contre l'antisémitisme n'encouragent ou n'approuvent pas par inadvertance des politiques et des lois qui sapent les droits de l'homme fondamentaux, y compris le droit de s'exprimer et de s'organiser en faveur des droits des Palestiniens et de critiquer les politiques du gouvernement israélien.

Pour ces raisons, nous demandons instamment aux Nations unies de ne pas approuver la définition de l'antisémitisme élaborée par l'IHRA.

Nous sommes impatients d'aider les Nations unies à lutter contre l'antisémitisme dans le respect, la protection et la promotion des droits de l'homme.

Avec nos sincères salutations,

Signataires :

Addameer Prisoner Support and Human Rights Association (Association de soutien aux prisonniers et de défense des droits de l'homme)

Al-Haq, le droit au service de lâ??humanitÃ©

Centre Al Mezan pour les droits de lâ??homme

Union amÃ©ricaine pour les libertÃ©s civiles (ACLU)

Bâ??Tselem

Defense for Children International â?? Palestine

Gisha â?? Centre juridique pour la libertÃ© de mouvement

Human Rights Watch

FÃ©dÃ©ration internationale des droits de lâ??homme (FIDH)

Ligue des droits de lâ??Homme (LDH)

Centre palestinien pour les droits de lâ??homme (PCHR)

MÃ©decins pour les droits de lâ??homme â?? IsraÃ«l

Rejoint par :

11.11.11

7amleh â?? Centre arabe pour lâ??avancement des rÃ©seaux sociaux

Africa4Palestine

American Friends Service Committee (ComitÃ© de service des amis amÃ©ricains)

Association des Universitaires pour le Respect du Droit International en Palestine

Association France Palestine SolidaritÃ© (AFPS)

Association Â« Pour JÃ©rusalem

Universitaires et artistes belges pour la Palestine (BAA4P)

BDS Pays-Bas

Broederlijk Delen

Canadiens pour la justice et la paix au Moyen-Orient

CCFD-Terre Solidaire

CIDSE

CNCD-11.11.11

Collectif Judéo Arabe et Citoyen pour la Palestine (CJACP)

Combattants pour la paix

Comhlamh Justice pour la Palestine

Le Comité de Vigilance pour une Paix Réelle au Proche-Orient (CVPR PO)

Democracy for the Arab World Now (DAWN) (Démocratie pour le monde arabe maintenant)

Juifs européens pour une paix juste

Centre européen de soutien juridique (ELSC)

Projet européen pour le Moyen-Orient (EuMEP)

Société d'amitié finno-arabe

Ministères mondiaux de l'Église chrétienne (Disciples du Christ) et de l'Église unie du Christ

Ministères mondiaux de l'Église méthodiste unie

Voix juives indépendantes Canada

Comité israélien contre les démolitions de maisons (Finlande)

Comité israélien contre les démolitions de maisons (Royaume-Uni)

Réseau juif pour la Palestine (Royaume-Uni)

Voix juive pour une paix juste au Moyen-Orient (Allemagne)

Juifs pour la Palestine-Irlande

Kairos Irlande

La Cimade (France)

Ligue des droits humains (LDH)

Medico international

Mouvement de la paix France

Nederlands Palestina Komitee

One Justice

Réseau des ONG palestiniennes (PNGO)

Parents contre la détention d'enfants

Pax Christi USA

Plateforme des ONG françaises pour la Palestine

Église presbytérienne (USA)

The Rights Forum (Le Forum des droits)

Une Autre Voix Juive (France)

Union Juive Française pour la Paix (UJFP)

Ordre du peuple juif unifié du Canada

Réseau universitaire pour les droits de l'homme

Women in Black (Vienne)

Source : [Human Rights Watch](#)

Traduction : AGP pour l'Agence Média Palestine

Tags

1. antisémitisme
2. définition
3. Human rights watch
4. Irha
5. Israël
6. palestine

date création

2023/04/07